



# Ma spé maths : une plateforme de révision gratuite pour la spécialité mathématiques en première

publié le 06/02/2020 - mis à jour le 07/02/2020

## Descriptif :

Article relatant la création d'un service numérique gratuit de révision aux lycéens de première qui suivent l'enseignement de spécialité mathématiques

À la demande du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et dans le cadre de sa mission de service public de l'enseignement à distance, le CNED Académie numérique propose un service numérique gratuit de révision aux lycéens de première qui suivent l'enseignement de spécialité mathématiques.



Image du site d'accompagnement pour la spécialité maths de première

Cette plateforme est désormais en ligne et est accessible à l'adresse suivante : <https://maspemaths.cned.fr>

Pour bénéficier de l'intégralité du service, la création d'un compte est requise. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les [Conditions Générales d'Utilisation](#).

Dix séances de travail permettent aux élèves de réviser en autonomie les notions fondamentales étudiées pendant leurs cours sous la conduite de leur professeur. Les notions-clés du programme sont abordées à travers des exemples, des mises en situation et d'un moment de calcul mental en lien avec la thématique de la séquence proposée.

Les élèves trouveront aussi des exercices d'application en autocorrection, des quiz et des études de situations concrètes s'appuyant pour certaines sur l'utilisation de GeoGebra, logiciel de géométrie dynamique ou sur l'utilisation du langage Python.

Chaque séance correspond à une heure de travail environ, soit au total une dizaine d'heures de travail par notion fondamentale. Les élèves peuvent y accéder en autant de fois qu'ils le souhaitent et ainsi reprendre là où ils s'étaient arrêtés lors de la consultation précédente.

Un open badge "*je révisé ma spé maths avec le CNED*" sera délivré à chaque lycéen inscrit sur cette plateforme, reconnaissant ainsi sa motivation et son implication dans le renforcement de ses compétences disciplinaires.